

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 02 septembre 2022

Nombre :
- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 6
- de votants : 6

Date de convocation :
10/08/2022

Date d'affichage :
07/09/2022

N° de délibération :
017-2022

L'an deux mil vingt deux, le deux septembre à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET, Maire.

Présents : Gérôme FASSETNET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Nicolas VUILLEMENOT

Absent excusé : Mickaël REBILLET,

Secrétaire de séance : Valérie POCARD

Objet : Extinction de l'Eclairage public

Vu la demande d'intervention du SIEDEC pour l'ajout de points d'Eclairage Public rue de la Libération,

Considérant que la commune bénéficie d'une baisse d'intensité la nuit,

Considérant le coût de l'électricité et de la nécessité de réduire la pollution lumineuse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'extinction de l'Eclairage Public de 23h00 à 6h00

- sollicite l'intervention de l'entreprise en charge de la maintenance pour effectuer le réglage de l'horloge

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

*Le secrétaire de séance,
Valérie POCARD*

*Le Maire,
Gérôme FASSETNET*



Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le 07/09/2022



ID : 039-213903024-20220902-2022_D017-DE